

● (3.20 p.m.)

### LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

**M. le président:** A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour étudier les crédits supplémentaires (C), pour 1967-1968. Nous examinerons maintenant les prévisions budgétaires du ministère de la Consommation et des Corporations, que nous avons mis de côté le 19 mars.

#### CONSOMMATION ET CORPORATIONS (auparavant Registraire général)

1c. Administration centrale, \$399,753.

**M. Douglas:** Monsieur le président, je ne dirai que quelques mots au sujet des crédits de ce ministère, et je parlerai surtout du bill C-190, qui est le résultat d'environ deux ans d'enquête par un comité de la Chambre qui a examiné le prix des médicaments et établi qu'ils étaient plus élevés au Canada que dans presque tous les autres pays du monde occidental. Les travaux du comité ont donné lieu à des recommandations, dont deux ont été mises en œuvre par le gouvernement.

La première recommandation visait l'abolition de la taxe de vente sur les médicaments d'ordonnance, et le gouvernement y a donné suite, ce qui a fait quelque peu baisser le prix des médicaments d'ordonnance partout au Canada. Depuis lors, cependant, les compagnies de produits pharmaceutiques ont annoncé des hausses sensibles qui ont annulé, pour ne pas dire plus, la réduction obtenue grâce à l'abolition de la taxe de vente. Le consommateur est donc à l'heure actuelle dans une situation pire que lorsque la Chambre a été saisie du bill sur les produits pharmaceutiques.

J'ai reçu d'un homme d'affaires d'Ontario copie d'un compte de \$51.60 pour 60 capsules. Cet homme devait, sur ordonnance de son médecin, prendre 4 capsules par jour; il lui faut donc payer \$3.44 par jour pour ses médicaments. Comme il devra probablement continuer à les prendre longtemps encore, on voit tout de suite quel fardeau ce sera pour lui.

Lorsque cet homme d'affaires, devant ce prix exorbitant, est allé se plaindre au pharmacien, un de ses amis, celui-ci a admis que le prix était très élevé, mais il a précisé qu'on n'y pouvait rien, car la compagnie pharmaceutique en question (qu'il a identifiée) jouissait d'un monopole découlant de son brevet. Ce médicament, semble-t-il, coûte moins cher aux États-Unis, en Grande-Bretagne et ailleurs, et le pharmacien a dit

qu'il ne pouvait en changer le prix. On pourrait multiplier cet exemple à l'infini. Il demeure qu'en dépit de la suppression, par le gouvernement, de la taxe de vente sur les médicaments d'ordonnance, les Canadiens paient toujours des prix exorbitants pour des produits qui ne sont pas de luxe, ni facultatifs, mais qu'on doit se procurer en cas de maladie grave.

La seconde recommandation à laquelle le gouvernement a donné suite visait certaines modifications à la loi sur les brevets et à la loi sur les marques de commerce. La Chambre en a été saisie grâce au projet de loi n° C-190. Cette question a fait ici l'objet d'un excellent débat. Le bill a subi la deuxième lecture, ce qui, comme les députés le savent, signifie l'approbation en principe de la mesure, et nous, les néo-démocrates, désirions vivement son adoption par cette Chambre, de même qu'à l'autre endroit, de sorte qu'il soit enfin inséré dans les Statuts, avant l'ajournement. Nous n'avons pu en convaincre le gouvernement, et diverses explications nous ont été fournies. On nous a dit quelques fois que si l'on ne pouvait pas poursuivre l'étude du projet de loi c'était parce que l'opposition officielle, les membres du parti conservateur, allaient prolonger le débat.

**M. Pugh:** C'est ridicule.

**M. Douglas:** A mon avis, le gouvernement aurait pu mettre le bill en discussion; il aurait pu juger du bien-fondé de l'hypothèse. D'autre part, à ce que je vois, on a informé les membres de l'opposition officielle que des modifications importantes n'étaient pas encore rédigées et que, par conséquent, on ne pouvait pas étudier le bill. Mais je me permets d'attirer l'attention du comité sur la déclaration que faisait le ministre de la Consommation et des Corporations le 19 mars. Elle figure à la page 7815 du *hansard*. Il avait alors dit:

Nous avons revu le projet de loi à la lumière des suggestions de l'opposition officielle. Nous avons présenté des précisions supplémentaires qui renforcent, à notre avis, les sauvegardes du projet de loi. Je suis sans doute prêt à le défendre pour sa signification économique et pour la protection du peuple canadien. Je consens d'ailleurs à ce qu'on le débattre n'importe quand.

Par conséquent, monsieur le président, le ministre chargé du bill, qui doit savoir si ces modifications sont prêtes à être soumises au comité plénier, a indiqué très clairement, il me semble, qu'en ce qui le concerne, il a fait son devoir, que les modifications sont prêtes